29.04.2025

JANTES

Groupe de produits	Jantes
Numéro d'article	30691315
Taille de jante valide	4.00 E - 9
Connexion jante	5/67.0/112
Modèle des trous de boulons	G12
Déport [mm]	-5
Couleur de la jante	Argenté
Marque	Mefro

Informations techniques

Capacité de charge jantes 1 [kg]	1150
Vitesse jantes 1 [km/h]	40
Capacité de charge jantes 2 [kg]	710
Vitesse jantes 2 [km/h]	80
Vitesse maximale [km/h]	80
Type de propulsion	Axe tracté
Nettogewicht [kg] (gültig)	7,30
Bourrelet	kein Hump
En une ou plusieurs pièces	geteilt
Quantité plusieurs pièces	2 pièces
Matériau de la jante	Acier

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.

RAL	RAL9006
Cavité scellée	non
Modèle de jante industrie	Standard
Épaisseur du voile [mm]	12
Moletage	sans knurling
Verschweißung beidseitig	non
Trous de ventilation	non
Centrage de jante	BZ
Nombre de trous de boulons	5
Diamètre du trou de boulon [mm]	16
Fraisure	Bille
Chanfrein conique [mm]	R12
Diamètre du trou du moyeu [mm]	67.0
Diamètre du cercle des trous de boulons [mm]	112
Siège de vanne	ALV
Diamètre du trou de la valve [mm]	15.7
Valve pré-assemblée	non
TPMS-kompatibles Ventil	non

Toutes les informations figurant sur cette page proviennent des données techniques du fabricant. Le contenu n'est pas contraignant et ne sert qu'à titre informatif. Bohnenkamp SE n'assume aucune responsabilité concernant ces données. Toute responsabilité pour des dommages directs ou indirects, pour des réclamations de dommages-intérêts, pour des dommages consécutifs de toute sorte et pour quelque raison juridique que ce soit, liée à l'utilisation des informations obtenues, est donc exclue, pour autant que la loi l'autorise.